

Nomination d'un expert indépendant par le conseil d'administration d'ORCHESTRA-PREMAMAN

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 avril 2014 à la suite de l'annonce du 2 avril 2014 par YELED INVEST de son intention de lancer une Offre Publique d'Achat Simplifiée suivie d'un retrait obligatoire visant la totalité des actions composant le capital social d'ORCHESTRA-PREMAMAN non détenues par elle-même.

Le conseil d'administration a pris note du prix proposé par YELED INVEST et a décidé à l'unanimité de désigner le cabinet CAPIVAL représenté par M. Sébastien MATYKOWSKI, en qualité d'expert indépendant chargé d'attester du caractère équitable du prix de l'Offre et de son acceptabilité au regard du retrait obligatoire, conformément aux dispositions des articles 261-1 I et II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le conseil d'administration émettra un avis motivé sur les termes et conditions du projet d'offre publique une fois qu'il aura pris connaissance du rapport de l'expert indépendant. Cet avis sera publié conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le rapport de l'expert indépendant figurera dans la note d'information en réponse d'ORCHESTRA-PREMAMAN qui sera soumise à l'examen de l'Autorité des marchés financiers.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne doit pas être regardé comme une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans tout autre pays autre que la France.

La distribution, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Contacts :

Actifin

Stéphane Ruiz

01 56 88 11 15

sruiz@actifin.fr